

La Motte-Servolex

Avis favorable pour l'extension de Technolac, mais...

L'enquête publique a débouché sur un avis favorable, mais assorti de réserves, pour l'extension de Technolac. Alors que le préfet est sollicité pour la déclaration d'utilité publique, les opposants à la ZAC 3 montent au créneau.

En délibérant, mercredi 25 septembre, trois jours après sa mise en ligne, Chambéry Grand Lac économie (CGLE) a pris acte du rapport qui a suivi l'enquête publique sur le projet de ZAC 3 et d'extension de Technolac, rendu le 30 août, et demandé officiellement au préfet la déclaration d'utilité publique. « C'est une étape réglementaire de plus, et pas le premier coup de pioche, d'autres devant Grand Chambéry, CGLE et la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)... suivront », assure Luc Berthoud, maire de La Motte-Servolex.

De son côté, le Collectif pour



Le parc d'activités Savoie Technolac prévoit de s'agrandir sur 21 hectares supplémentaires. Mais des terres agricoles sont concernées et mobilisent une contestation nourrie.

Archives photo Le DL/Tess Hinault

un projet agricole à Technolac (CPAT) a réagi par un communiqué après l'enquête publique menée du 17 juin au 19 juillet et au rapport de la commissaire-enquêtrice (66 pages dont 9 de conclusions), « à la hauteur du nombre de contributions individuelles (641 prises en compte, dont 96 % opposées au projet

d'artificialisation et favorables à un projet agroécologique) ».

Le CPAT se félicite de voir ses arguments confortés par ce rapport : potentiel de densification des ZAC 1 et 2, réserves encore disponibles sur Technolac et d'autres zones d'activités économiques, impacts en termes de déplacements, atteintes à de

bonnes terres agricoles, conséquences négatives vis-à-vis des objectifs d'augmentation de l'autonomie alimentaire et de respect de la loi zéro artificialisation nette (ZAN).

Comme Les Écologistes, le CPAT continue à s'opposer au projet en l'état

Mais le CPAT regrette l'avis favorable émis, « même assorti de quatre réserves et quatre recommandations importantes. Ce projet du monde d'avant aurait mérité un avis négatif, afin d'obliger à le modifier et l'améliorer avec une partie agroécologique significative et une densification maximum préalable. La promesse d'une « compensation » pour faire du maraîchage collectif sur un seul hectare, en partie sur des zones de biodiversité, n'est pas sérieuse ».

« Alors que l'autonomie alimentaire de notre région est de 6 % seulement, il est plus urgent de produire des légumes que du

béton », argumentent de leur côté Les Écologistes dans un autre communiqué, demandant à CGLE de « ne prendre aucune délibération avant que les élus aient eu le temps de lire, en détail, le rapport ». Les Écologistes réclament une première phase, réduite à 2 ou 3 hectares maximum, à engager quand les ZAC 1 et 2 seront pleines, si les besoins d'une entreprise comme Ataway le justifient. Mais aussi de donner « une place importante à l'agriculture et aux activités nourricières et de protéger les trames vertes et le corridor écologique entre Bauges et Épine ».

Comme Les Écologistes, le CPAT continue à s'opposer au projet en l'état. « Il n'y a pas d'urgence ni de raison de se soumettre aux exigences d'une seule entreprise. Le non-respect strict de ces réserves et recommandations, comme toute décision précipitée de CGLE, serait considéré comme un mépris de l'enquête publique, un déni de démocratie. La ZAC 3 n'a pas fini de faire causer...

● Jean-François Casanova